



Renseignements concernant la garde de l'enfant

Par **melanie10**, le **13/05/2013** à **11:21**

Bonjour, rn rn Je suis une maman de 28 ans divorcée depuis + d'un an de mon ex compagnon et j'ai une fille de 4 ans 1/2 dont j'ai la garde. rn Actuellement en couple avec lequel ma fille s'entend à merveille, je rencontre un soucis à chaque fois que ma fille revient de chez son papa. rn Je la retrouve en pleur en disant qu'elle veut son papa alors que si elle reste plus de 3 jours chez lui elle veut rentrer chez nous à nouveau. Et bizarrement quand je la recherche elle fait un refus catégorique à parler avec mon compagnon. rn L'autre jour en la recherchant elle me dit que si mon compagnon avait un souci qu'il devait aller venir voir son oncle. Alors je lui ai demandé le pourquoi du comment ? elle me dit car mon compagnon la gronde quand elle mange pas à table. (ma fille est une petite mangeuse faut souvent être derrière elle à table). rn Ensuite mon ex lui raconte des choses sur notre ex mariage et sur notre ex vie et il demande à ma fille quelle robe j'allais porter à mon futur mariage avec mon compagnon ... rn Ensuite quand on fait pas comme lui il le souhaite j'ai sa mère qui me téléphone en me disant qu'elle va aller voir un avocat pour avoir un droit de récépissé concernant ma fille quand mon ex peut ^pas la réceptionner alors que dans le jugement seul lui doit la prendre. rn Il me téléphone genre à 22h du soir passé quand il a trop bu pour des brouilles et demande jamais des nouvelles de sa fille la semaine. rn En gros j'ai l'impression que mon ex fait une jalousie par rapport à ma situation (heureuse et comblée) et que lui de son côté rien ne va donc il monte un peu la tête à ma fille histoire certainement de créer un conflit dans mon couple actuel ; et mon compagnon et moi commençons un peu à en avoir ras le bol de son comportement. rn rn (Cause du divorce : j'ai été une femme ou mon ex mari me taper dessus à la moindre goutte d'alcool qu'il buvait. il a déjà séjourné en prison et j'ai déjà plusieurs plaintes contre lui). rn rn Que puis-je faire pour mettre un terme à tout cela ? rn Merci d'avance pour vos réponses.

Par **bea13**, le **13/05/2013 à 14:16**

BonjourrnVous avez obtenu la garde alternee ou la garde exclusive de votre fille par le juge ?

Par **melanie10**, le **13/05/2013 à 14:49**

Bonjour,rnJ ai la garde exclusive. Le papa doit la prendre un week end sur 2 et la moitié des vacances.

Par **bea13**, le **13/05/2013 à 15:02**

BonjourrrnVous etes dans votre bon droit. Vous pouvez envoyer un courrier avec AR au juge des affaires familiales du TGI dont depend votre domicile et vous lui relatez tous les faits en detail.rnUn avocat n est pas obligatoire mais si vous preferez y avoir recours , voyez si vous pouvez pretendre à l aide juridictionnelle totale ou partielle.rnrnCdt,rnBea13

Par **melanie10**, le **13/05/2013 à 15:05**

Bonjour,rnrnMerci pour votre reponse. En envoyant cela, vous pensez que le juge va en decider quoi ?

Par **bea13**, le **13/05/2013 à 15:11**

BonjourrnIl va sans doute sanctionner votre ex mari.rnTout depend du juge qui aura affaire a votre dossier.rnrnCordialement,rnBea13

Par **melanie10**, le **13/05/2013 à 15:16**

Bonjour,rnrnIl existe quoi comme type de sanction dans ma situation ?